



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Les exploitations melonnières

Le melon en Poitou-Charentes toujours numéro un

D'origine subtropicale, le melon s'est bien développé en France, en particulier en Poitou-Charentes dès la fin des années 1950.

Devenu une référence nationale, le melon charentais couvre 3 810 ha dans la région contre 5 515 ha en 2000. Malgré la baisse des surfaces, la région conserve la 1^{ère} place nationale devant Midi-Pyrénées (3 170 ha).

Une forte spécialisation des exploitations et une très forte concentration des surfaces caractérisent la culture régionale du melon.

Plus jeunes et mieux formés que dans les autres secteurs, les melonniers dirigent leurs unités plutôt sous forme sociétaire en privilégiant la société civile (SCEA).

Gourmande en main-d'œuvre, la production de melons a nécessité, en 2010, l'emploi à temps plein de 1 720 personnes dont 330 salariés permanents.

En France métropolitaine, selon le recensement agricole 2010, 15 650 ha de melons ont été plantés dans 5 510 exploitations.

La région Poitou-Charentes se place en tête avec 3 810 ha cultivés par seulement 314 exploitations.

Avec 2 120 ha, le Tarn-et-Garonne est le premier département pour la surface consacrée au melon.

Les producteurs, dont le siège d'exploitation est situé dans les Deux-Sèvres, exploitent 1 750 ha, ce qui positionne le département au 2^e rang. Cependant, ce classement ne tient pas compte du fait que 60 % de cette superficie est située physiquement dans la Vienne, qui apparaît donc comme le premier département melonnier de Poitou-Charentes.

Présent en maraîchage traditionnel (en particulier en Charente-Maritime), le melon est surtout cultivé en plein champ sur des surfaces importantes

louées pour la saison. En effet, le melon ne peut pas être replanté sur une même parcelle avant 4 à 5 ans. Ainsi, des céréaliers mettent à disposition des melonniers, des terres pour cette culture. En 2010, les céréaliers de la Vienne ont ainsi loué 2 330 ha, (soit 70 % de l'ensemble) principalement aux exploitants de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Une production très localisée...

La zone de culture du melon se situe dans le nord de la région, principalement sur une trentaine de communes de la Vienne et quatre communes en Deux-Sèvres. Les exploitations ayant leur siège dans les Deux-Sèvres se concentrent sur le nord avec une surface moyenne par exploitation de 62 ha (12 ha dans la région) (cf carte en page 4).

Un melon français sur quatre provient du Poitou-Charentes

	Nombre d'exploitations productrices	Surface melons (ha)	Part surfaces / surface France (%)	Surface moyenne (ha)
Poitou-Charentes	314	3 810	24	12,1
Midi-Pyrénées	832	3 211	21	3,9
Languedoc-Roussillon	674	2 751	18	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 217	2 525	16	2,1
France métropolitaine	5 511	15 655	100	2,8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

70 % des surfaces mises à disposition situées dans la Vienne

Département du siège des exploitations	Surface en melons dans le département (ha)	dont louées à des "céréaliers"	Surfaces données en location par des "céréaliers" du département
Charente-Maritime	626	404	558
Deux-Sèvres	1 748	1 726	388
Vienne	1 334	1 110	2 330
Ensemble des trois départements	3 708	3 240	3 276

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Note de lecture : En Deux-Sèvres, les exploitants cultivent une surface de 1 748 ha de melons dont 1 726 ha sont loués à des céréaliers (qu'ils soient situés ou non dans le département). Les "céréaliers" des Deux-Sèvres louent 388 ha à des melonniers.



... et très concentrée

Les exploitations melonnières sont très spécialisées et de taille importante. En quelques chiffres :

- les 132 exploitations classées parmi les grandes, celles dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, cultivent 98,7 % des surfaces en melons,
 - en leur sein, les 10 % plus grandes exploitations exploitent 95 % des surfaces,
 - et même dans la région, 9 exploitations cultivent chacune plus de 100 ha de melons et couvrent 77 % des surfaces.
- Les exploitations produisant du melon sont classées, soit en OTEX maraîchage (25 % des unités et 4 % des surfaces), soit en OTEX grandes cultures. C'est dans cette dernière catégorie que se rangent les grandes exploitations. Elle représente 42 % des exploitations productrices de melons mais 93 % de la surface.

Une main-d'œuvre stable sur dix ans

La production de melons est consommatrice de main-d'œuvre. Elle emploie l'équivalent de 1 720 personnes à temps plein dont 330 permanents et 940 saisonniers. Pour 100 ha de melons, il faut 45 personnes équivalent temps plein (UTA) contre 13 UTA pour 100 ha de vignes dans la zone Cognac, et 0,7 UTA pour 100 ha de céréales ou oléagineux.

La productivité entre les deux recensements n'a pas beaucoup progressé car la cueillette, activité très consommatrice de main-d'œuvre, se réalise toujours à la main. En revanche, en 10 ans, la structure de l'emploi chez les melonniers a changé. En 2000, le recours aux saisonniers avait mobilisé 359 600 journées, contre seulement 212 700 en 2010. *A contrario*, dans le même temps, le nombre de salariés permanents a augmenté de plus de 20 % et le travail des entreprises de travaux agricoles (ETA) a diminué d'un tiers.

La composition de la main-d'œuvre a changé en 10 ans

Effectifs	2010	2000	Main-d'œuvre pour 100 ha	
			2010	2000
Salariés permanents	376	310	10	6
Nombre de jours saisonniers	212 700	359 619	5 583	6 521
Nombre de jours ETA	787	1 701	21	31

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les exploitations dans ce secteur sont plus impliquées dans les circuits courts : 90 % des melons sont commercialisés de cette manière. Deux types de circuits sont en jeu : les grandes et moyennes surfaces (47 % de la production) et la vente à la ferme (36 %). Le reste s'écoule dans le commerce de détail ou les marchés.

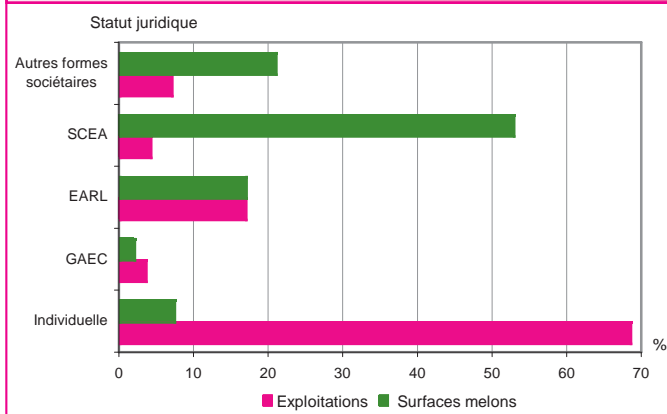
Une forme juridique spécifique

Si le modèle de l'exploitation individuelle domine dans le secteur du melon comme pour l'ensemble des exploitations de la région, les surfaces dans ces exploitations sont faibles.

Les formes sociétaires n'ont pas échappé au mouvement général, elles ont progressé en 10 ans. Comme dans les autres productions, le nombre d'EARL a augmenté au détriment des individuelles. Mais la forme sociétaire la plus prisée demeure la société civile de type SCEA. Plus de 9 ha de melons sur dix sont produits dans des exploitations gérées sous forme sociétaire, en particulier des SCEA (53 % des surfaces), ce qui s'avère spécifique à cette profession. En 2000 la part des surfaces de melons exploitées par des SCEA était également importante (60 %).

A titre de comparaison, en Poitou-Charentes, toutes productions confondues, la part de la SAU détenue par les SCEA s'élève seulement à 9 %.

53 % des surfaces de melons dans des SCEA



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les saisonniers apportent plus de la moitié du travail

Unité de travail annuel (UTA)	2010	2000	Main-d'œuvre pour 100 ha	
			2010	2000
Famille	450	548	11,8	9,9
dont exploitants	289	333	7,6	6,0
Salariés permanents	330	284	8,7	5,1
Saisonniers	939	1 530	24,6	27,7
Uta totales	1 723	2 370	45,2	43,0

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les exploitants produisant des melons ont un niveau de formation agricole élevé : 70 % des surfaces de melons sont cultivées par des exploitants ayant au moins un baccalauréat agricole.

Les exploitations melonnières

Des exploitants plus jeunes que dans les autres secteurs

Les exploitations melonnières sont dirigées par des exploitants en moyenne plus jeunes que les autres (48 ans contre 52 ans). Cet écart de 4 ans s'explique par la part moins importante des plus de 60 ans qui sont proportionnellement deux fois moins nombreux qu'au niveau régional. Les seniors sont, par contre, surreprésentés dans les très grandes exploitations, puisque la superficie des structures qu'ils gèrent est, en moyenne, près de trois fois celle de l'ensemble des melonniers.

Age du chef d'exploitation ou du 1 ^{er} coexploitant	Exploitations			Surface en melons		
	Nombre	Part	Part régionale	Surface totale en ha	Part	Surface moyenne en ha
Moins de 40 ans	65	21 %	16 %	988	26 %	15,2
De 40 ans à moins de 50 ans	104	33 %	27 %	709	19 %	6,8
De 50 ans à moins de 60 ans	110	35 %	34 %	649	17 %	5,9
60 ans et plus	35	11 %	23 %	1 464	38 %	41,8
Ensemble	314	100 %	100 %	3 810	100 %	12,1

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une récolte 2011 équivalente à celle de 2010

La campagne 2011 se caractérise par un printemps précoce, chaud et sec, suivi d'un été frais et pluvieux. Ces aléas climatiques ont perturbé la production de melons en 2011. Néanmoins, la récolte dépasse très légèrement celle de 2010 : 64 050 tonnes contre 63 882 tonnes. En 2011, les rendements en melons sont équivalents à ceux de 2010, soit 16,6 t/ha.

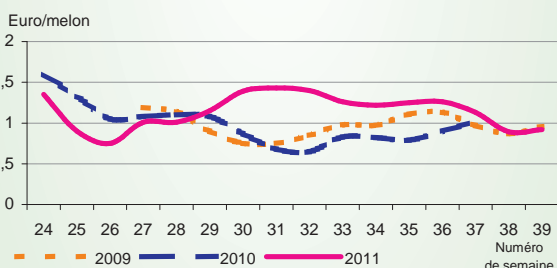
Avec des rendements moins élevés que dans l'Hérault et le Tarn et Garonne, la production en Deux-Sèvres atteint 29 700 tonnes et place le département au 3^e rang. L'Hérault est le 1^{er} département producteur mais le 3^e en surface.

Poitou-Charentes : 1^{ère} région productrice en 2011

Production de melons	Récolte 2011 (en tonnes)	Part production/ France (%)
Poitou-Charentes	64 049	23,7
<i>dont : Deux-Sèvres</i>	<i>29 700</i>	<i>11,0</i>
<i> Vienne</i>	<i>20 750</i>	<i>7,7</i>
Midi-Pyrénées	46 711	17,3
<i>dont : Tarn et Garonne</i>	<i>30 830</i>	<i>11,4</i>
Languedoc-Roussillon	55 040	20,4
<i>dont : Hérault</i>	<i>35 710</i>	<i>13,2</i>
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	54 537	20,2
<i>dont : Vaucluse</i>	<i>29 127</i>	<i>10,8</i>

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2011

Des prix plus rémunérateurs qu'en 2010 et 2009



Source : Cotation expédition Val de Loire : Melon charentais jaune - cal. 800-950 g en € HT - départ station

La climatologie très chaude du printemps 2011 a provoqué une avance de 2 à 3 semaines. Elle a entraîné une mise en concurrence des melons poitou-charentais avec ceux du sud de la France et d'Espagne induisant un engorgement du marché. Bien que considérés comme peu rémunérateurs par les professionnels, les prix ont été supérieurs à ceux des deux années précédentes.

25 exploitations ont bénéficié d'une DJA entre 2001 et 2011

		Année de prise de direction			
		2001-2010	1991-2000	1990 et avant	Ensemble
DJA	Nombre d'exploitations	25	30	57	112
	Surfaces en melons (ha)	95	163	535	792
Installations	Nombre d'exploitations	116	73	125	314
	Surfaces en melons (ha)	1 281	355	2 173	3 809
Part DJA/ installations	Nombre d'exploitations	22 %	41 %	46 %	36 %
	Surfaces en melons	7 %	46 %	25 %	21 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'intérêt pour le melon ne se dément pas. Les installations ont progressé (+ 60 %) durant la dernière décennie par rapport à la précédente alors que le nombre de chefs d'exploitation bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs a baissé. Leur part est passée de 41 % à 22 %. Néanmoins si on prend en compte les personnes, membres de la famille, le nombre de bénéficiaires des DJA s'élève à 138.

Les problèmes de transmission des exploitations sont moins marqués qu'en moyenne régionale, car les surfaces en melons sont détenues par de "grandes exploitations" qui anticipent l'avenir de leur entreprise.

Plus d'un exploitant sur deux a plus de 50 ans, ce qui correspond à 85 % des surfaces. Les exploitations qui déclarent connaître leur successeur (28 %), devraient transmettre 2 315 ha de melons, soit 60 % des surfaces.

Si 72 % des exploitations ne connaissent pas leur successeur ou ne savent pas ce que va devenir l'unité de production, les surfaces en jeu couvrent seulement 900 ha de melons (28 %).

Succession : 85 % des surfaces des melons en jeu

Succession du chef ou du 1 ^{er} coexploitant si né avant 1960	Exploitations melon		Ensemble région	
	Part exploitation (%)	Part surface melon (%)	Part exploitation (%)	Part SAU (%)
Sont concernés par la succession	51,9	84,6	61,7	55,6
Dont exploitations avec successeur	27,6	71,9	33,3	47,3
Dont exploitations n'ayant pas de successeur ou ne sait pas	72,4	28,1	66,7	52,7

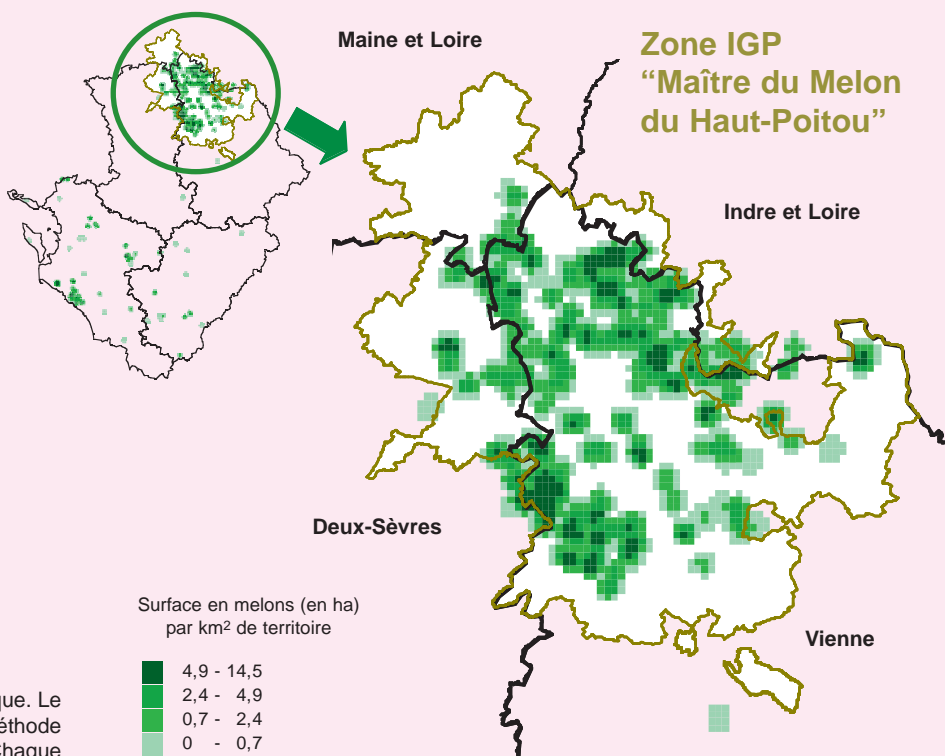
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Un produit sous signe de qualité

Le melon bénéficie depuis 1991 d'un label rouge " le melon Miel et Soleil " et depuis 1996 du certificat de conformité du produit (CCP) "le melon du Haut-Poitou" avec la marque de terroir "Les Maîtres du Melon du Haut-Poitou" devenue IGP (Indication Géographique Protégée).

Selon l'IRQUA, en 2012, 15 producteurs de melons respectent le cahier des charges IGP.

Les surfaces menées sous IGP couvrent environ 1 000 ha.



Source : IGN - BD carto - Agreste PAC 2010 - IRQUA

Note de méthode :

Carte obtenue par lissage géographique. Le rayon de lissage est ici de 2 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biwergh. Chaque donnée lissée est représentée par aplat de couleur sur un carroyage de 1 km de côté.

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond aux critères suivants :

- elle a **une activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales,
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...),
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, à temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de

l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Pour en savoir plus

Agreste Poitou-Charentes n° 20 - septembre 2011
"RA 2010 Poitou-Charentes - Premières tendances"

Agreste Poitou-Charentes n° 22 - octobre 2009
"La filière melon en 2008"

OTEX : orientation technico-économique des exploitations
SCEA : société civile d'exploitation agricole
GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée
DJA : dotation jeunes agriculteurs
CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole